



Australian Government

Great Barrier Reef
Marine Park Authority

LES PROPRIETAIRES TRADITIONNELS

PROTECTEURS DE LA GRANDE BARRIERE DE CORAIL

Les partenariats avec les Aborigènes et les Insulaires du détroit de Torres sont au cœur de la gestion des territoires maritimes et de l'exploitation des ressources marines dans la Grande barrière de corail.

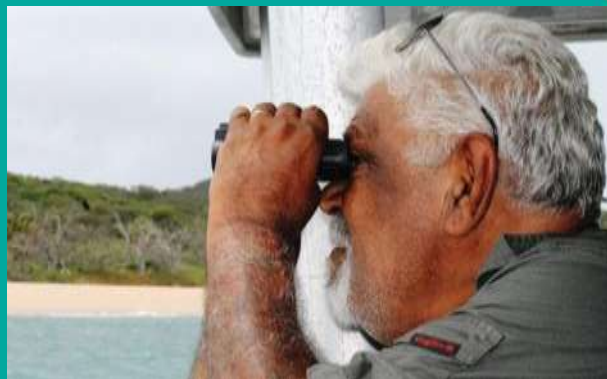
Le plus vaste récif corallien au monde

Écosystème marin exceptionnel d'importance mondiale, la Grande barrière de corail se situe dans la mer de Corail, au large du Queensland, sur le littoral oriental de l'Australie. Elle s'étend sur 2 300 kilomètres entre Bramble Cay, tout au nord du détroit de Torres, et l'île de Lady Elliot, implantée à l'est de Bundaberg, au sud. Elle compte une faune et une flore d'une incroyable richesse, et renferme presque tous les types de récifs recensés dans les zones tropicales.

Couvrant près de 344 000 km², le Parc marin de la Grande barrière de corail abrite la quasi-totalité de l'écosystème de la barrière. Ce parc aux usages multiples est le théâtre d'activités diverses et variées : usages traditionnels des ressources marines, tourisme, pêche, opérations portuaires, transport maritime, activités de loisirs et recherche scientifique, notamment.

En 1981, la Grande barrière de corail est devenue le premier écosystème récifal au monde à être inscrit au patrimoine mondial. Le Parc marin figure en outre parmi les huit questions d'importance environnementale nationale visées par la loi australienne sur l'environnement de 1999 (*Environment Protection and Biodiversity Conservation Act*).

Les propriétaires traditionnels de la Grande Barrière de Corail



La Grande barrière de corail s'est formée alors que les Aborigènes et les Insulaires du détroit de Torres peuplaient déjà l'Australie. Leurs descendants directs se répartissent entre plus de 70 clans distincts de propriétaires traditionnels, qui conservent aujourd'hui encore des liens culturels ancestraux avec la région de la Grande barrière de corail et ses ressources naturelles. Reconnues lors de l'inscription du site sur la liste du patrimoine mondial, ces attaches privilégiées constituent une composante essentielle de la valeur universelle exceptionnelle de la Grande barrière.

La gestion du Parc marin

Les propriétaires traditionnels sont conscients de la valeur exceptionnelle de la Grande barrière de corail qui a commencé à se former il y a huit à douze mille ans. À travers les liens étroits qu'ils ont tissés avec cet écosystème marin en constante évolution, les propriétaires traditionnels ont pris soin des ressources récifales, qu'ils ont protégées et exploitées de manière durable en instaurant un régime de droits et de devoirs appelé « l'autorité culturelle ».

Aujourd'hui, les propriétaires traditionnels de la Grande barrière de corail continuent d'exercer leur autorité culturelle pour ce qui est de la gestion de leurs « pays de mer » et, à ce titre, concluent des accords officiels de gestion du Parc marin avec les administrations nationales et celles du Queensland.

Les partenariats s'articulent autour d'un dispositif établi par l'autorité du Parc marin de la Grande barrière de corail, le programme de partenariats avec les communautés autochtones relatifs aux territoires maritimes et terrestres. Ce dernier permet aux propriétaires traditionnels de préparer et de mettre en œuvre des accords de partenariat visant à protéger la diversité culturelle et les ressources marines de la Grande barrière à travers:

- l'élaboration et l'application d'accords sur les usages traditionnels des ressources marines ;
- la mission de protection autochtone ; et
- l'investissement des propriétaires traditionnels.

Les accords sur les usages traditionnels des ressources marines

Les accords de ce type précisent les modalités des actions menées par les clans des propriétaires traditionnels de la Grande barrière de corail en partenariat avec les autorités australiennes et celles du Queensland.

Lors de l'élaboration de tels accords, les propriétaires traditionnels indiquent l'espace géographique qu'ils occupent, leurs domaines de gouvernance et leurs aspirations en matière de gestion coutumière de leurs pays de mer.

Les propriétaires traditionnels de la Grande barrière de corail travaillent en partenariat avec les équipes de l'autorité L'autorité du Parc marin de la Grande barrière de corail (GBRMPA) et du service des parcs nationaux, des loisirs, des sports et des courses du Queensland (NPRSR), au moyen de plans de mise en œuvre où de protéger et de conserver les espèces et les habitats importants, de préserver le patrimoine culturel et de garantir le respect des règles fixées.

Une fois achevés, les accords deviennent des outils de gouvernance du Parc marin et, comme ils sont reconnus par la GBRMPA et le NPRSR, les dispositions qu'ils contiennent sont juridiquement contraignantes. Les relations officielles instaurées avec les organismes de gestion des ressources marines permettent de disposer d'instruments supplémentaires pour assurer l'application des lois coutumières ou traditionnelles.

Les propriétaires traditionnels, qui s'expriment au nom d'un « pays », conseillent les autorités réglementaires lorsqu'une activité a trait aux traditions et aux coutumes de leurs peuples. Les autorités réglementaires s'appuient sur ces protocoles afin de déterminer si une activité est licite ou non.



La mission de protection autochtone



La mission de protection autochtone vise à préserver les valeurs attachées à la Grande barrière de corail en tant que site inscrit au patrimoine mondial, à l'aide des meilleures méthodes de gestion et de contrôle réglementaire faisant intervenir les communautés, les populations et les réseaux aborigènes et insulaires du détroit de Torres qui satisfont aux obligations statutaires de l'autorité du Parc marin.

S'agissant des activités intéressant les propriétaires traditionnels qui se déroulent dans le Parc, les responsables de l'équipe de protection autochtone travaillent en étroite coopération avec les anciens, les garde-nature autochtones, les conseils autochtones locaux, les personnes morales administrant les droits fonciers autochtones (PBC) et d'autres membres des communautés autochtones.

Parmi les activités en question, on peut citer le braconnage, le transport maritime, la pêche commerciale et d'autres opérations susceptibles d'avoir une incidence sur le pays de mer.

L'équipe de protection autochtone propose également plusieurs programmes de formation complets dont le but est d'informer et de sensibiliser les participants sur les thèmes suivants :

- Les droits et les intérêts des propriétaires traditionnels en vertu de la loi sur les droits fonciers autochtones (Native Title Act) de 1993.
- Le zonage du Parc marin et les activités qui peuvent être menées dans chaque zone précise.
- Les modalités d'enregistrement et de signalement des activités illicites.

L'équipe prend en outre part à des actions ciblées, notamment en prêtant appui aux enquêtes et en participant à des patrouilles coordonnées, et contribue à l'élaboration de plans de gestion et de contrôle dans le cadre des accords sur les usages traditionnels des ressources marines et pour ce qui est des zones cibles présentant un risque élevé de non-respect des règles édictées.

La mission de protection autochtone permet de renforcer les capacités des peuples autochtones qui sont ainsi en mesure de lutter activement contre les activités illicites représentant une menace pour les valeurs patrimoniales culturelles et naturelles, ainsi que pour les espèces présentant un intérêt culturel majeur, telles que le dugong et la tortue verte. La mission aide également les organismes de contrôle non autochtones à nouer des relations avec les propriétaires traditionnels et à comprendre la manière dont ceux-ci gèrent leurs territoires maritimes, ainsi que leurs liens avec la terre et la mer.



L'investissement des propriétaires traditionnels

Le programme de partenariats avec les communautés autochtones relatifs aux territoires maritimes et terrestres de la GBRMPA contribue à une gestion locale efficace des pays de mer, et permet aux propriétaires traditionnels de s'investir et de s'impliquer dans la gestion des ressources naturelles aux échelons national et international.

Par exemple, les propriétaires traditionnels ont un rôle majeur dans les instances décisionnaires officielles qui encadrent la gestion du Parc marin de la Grande barrière de corail et du site inscrit au patrimoine mondial.

Leur investissement par le biais du programme :

- donne davantage de poids à l'autorité culturelle, notamment pour ce qui est de l'exploitation durable des tortues et des dugongs ;
- aide les propriétaires traditionnels du littoral à élaborer des accords sur les usages traditionnels des ressources marines tenant compte de l'ensemble de leurs aspirations en matière de gestion de leurs territoires maritimes, en assurant notamment un avenir solide et durable pour les tortues, les dugongs et leur pays de mer ;
- renforce les capacités humaines et institutionnelles des groupes de propriétaires traditionnels du littoral s'agissant de l'application de leurs accords ;
- favorise la mise en œuvre de plans prévoyant des règles et des mesures de gestion des pays de mer ; et
- procure des services environnementaux d'intérêt national par le biais d'un programme de surveillance de la biodiversité côtière, l'accent étant mis sur les questions d'importance environnementale nationale visées par l'*Environment Protection and Biodiversity Conservation Act*.

Les partenariats productifs établis dans le cadre du programme ont des retombées positives pour l'ensemble des parties prenantes, mais également pour la santé de la Grande barrière de corail. En outre, collaborer avec les propriétaires traditionnels au niveau local aide à cerner et à cibler les grandes priorités et préoccupations régionales en intégrant une planification et un apprentissage participatifs dans des dispositifs de gestion à fort ancrage culturel.

Le Reef Programme

Le programme de partenariats avec les communautés autochtones relatifs aux territoires maritimes et terrestres est conduit par la GBRMPA. Il s'inscrit dans le droit fil du Reef Programme, une initiative plus générale des autorités australiennes visant à donner corps à leur engagement en faveur de la gestion des ressources naturelles.



Australian Government

Great Barrier Reef
Marine Park Authority



indigenous_partnerships@gbmpa.gov.au
www.gbmpa.gov.au